

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS

TEMPORAIRE 1^{er} - 3^è CATEGORIE

N° 14-1/2016

Monsieur le Maire,
Je soussigné, Madame Fabienne TONERA
Co-Présidente de l'Association « Les Fauvettes »
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à l'occasion de la Fête de l'école qui se déroulera le Vendredi 17 Juin
2016 dans la salle municipale de Biron.

A Biron, le 25 mai 2016

Fabienne TONERA
(Co-Présidente)

signature

A R R Ê T É D U M A I R E

Le Maire de la Commune de Biron,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

Madame Fabienne TONERA co-présidente de l'association « Les Fauvettes » est
autorisée, à vendre des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupe (débit temporaire) dans la salle
Municipale située au Stade Municipal de Biron

- Vendredi 17 Juin 2016 de 17h00 à 2h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 25 mai 2016

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE.

